



# NOUVELLES CAPRAISIENNES

Bulletin Municipal de la Commune de Saint-Capraise de Lalinde

*N° 76 janvier, février, mars 2020*

## **Le Mot du Maire**

Elections municipales obligent, vous avez entre les mains le dernier bulletin municipal de la mandature.

C'est aussi la nouvelle année et donc le moment du bilan et des bonnes résolutions, mais nos soucis comme nos joies demeurent. Commencer une nouvelle année, c'est avoir envie de regarder devant soi et d'aller de l'avant, de tourner une page, d'envisager le futur à la fois proche et lointain.

Entre notre passé et notre futur, pensons à celles et ceux, touchés par les difficultés de la vie et la maladie, pour qui le changement est éprouvant voire impossible, mais pour qui une présence, un geste de soutien, un mot, sont signes de réconfort, de bonheur et d'espoir.

Concernant ces 6 dernières années, elles ont été, pour l'équipe municipale et moi-même, des moments riches en expérience ; expérience que nous avons pu mettre au service de notre collectivité et qui nous a permis de toujours mieux connaître la commune, ses besoins et vos souhaits pour toujours la faire évoluer vers le haut et la défendre auprès d'autres instances.

Notre objectif a toujours été de faire le maximum pour l'intérêt général de tous, parfois au détriment de l'intérêt individuel de certains administrés.

Par ces lignes je voudrais vous remercier pour l'attention que vous portez à notre village, remercier mes collègues élu-e-s pour leur aide et leur soutien, ainsi que les agents communaux pour leur engagement au service des Capraisien-ne-s.

Cela a encore été particulièrement vrai lors du dernier aléa climatique de début décembre qui a privé la moitié de nos concitoyen-ne-s d'électricité. Merci à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés autour de moi, durant toute une partie du week-end, pour amener un peu de chaleur à nos administré-e-s. Merci aux élus, merci aux agents communaux et aux bénévoles qui ont participé sous différentes formes, notamment par la mise à disposition de groupes électrogènes.

## **Bel exemple de solidarité et de bien vivre ensemble !**

Je sais que ce changement annuel est chargé d'attentes, de craintes et de promesses, c'est pour cela qu'au nom de l'équipe municipale et des agents communaux je vous présente nos meilleurs vœux pour 2020.

Sachons goûter aux petites et grandes joies de la vie, apprécier toutes les éventualités à leur juste valeur, et nous disposer à cette adaptation.

En attendant, je vous donne rendez-vous le vendredi 10 janvier pour les vœux de la municipalité et le dimanche 19 janvier pour le traditionnel « repas des aînés ».

Belle et heureuse année 2020 !

Votre Maire, **Laurent PEREA**

# **COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Validation des projets retenus par le vote des habitants concernant le budget participatif**

M. le Maire porte à l'information du conseil municipal les résultats du vote des habitants de St Capraise de Lalinde pour le choix des cinq projets retenus en priorité, sachant que le règlement intérieur du budget participatif prévoit d'en sélectionner les 5 arrivés en tête. Il informe que le taux de votants avoisinant un peu plus de 36% est encourageant au regard des études qui existent au niveau des communes ou villes ayant déjà procédé à ce type de consultation, à savoir une moyenne de 7% de participation au vote, plus ou moins suivant la grandeur des collectivités. Il propose également au conseil municipal, de retenir le projet de la mise en valeur du calice Napoléon III dans l'église, même si celui-ci n'a pas été retenu par le vote des Capraisien. Ce projet, de fait, deviendrait un projet communal. Concernant le fleurissement du bourg de manière citoyenne, il propose de ne pas le retenir pour le moment, car celui-ci demande une approbation et un engagement citoyen pour sa mise en œuvre, ce qui n'est pas encore le cas à ce stade du budget participatif.

Les projets retenus sont :

1. Broyeur de végétaux / bricothèque solidaire
2. Ravalement de la façade du bâtiment de l'école
3. Pose d'hôtels à insectes et de perchoirs à chauve-souris
4. Kit « fête et convivialité »
5. Pose d'une boîte à dons solidaire

## **Convention utilisation de la salle des fêtes**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise lors de la dernière réunion d'autoriser le club de danse FREE TO DANCE à utiliser la salle des fêtes pour y organiser des cours.

Le conseil municipal avait demandé à ce que soit négociées les conditions d'utilisation de celle-ci, ce qui a été fait et a abouti à la proposition de convention qui est soumise au conseil municipal

(période d'utilisation de Septembre à juin 2020 inclus, tous les mardis de 18 à 22 heures, mais la commune garde la possibilité d'utiliser la salle si nécessaire. Les conditions de prix : 350 euros de caution + 300 euros de location+ 70 euros de ménage pour l'année TTC).

## **Projet de réhabilitation d'une maison en Bar/Restaurant (31 Route de Bergerac) :**

M. le Maire présente au conseil municipal l'étude qui a été établie à sa demande par l'ATD24 concernant un éventuel projet d'acquisition d'une maison d'habitation avec terrain située sur le bassin et canal de St Capraise de Lalinde, pour la réhabiliter en un Bar/Restaurant qui pourrait être mis en gérance par la suite. Au-delà des chiffrages de réhabilitation (donnés par l'ATD), il convient de rajouter le prix de l'achat de la maison proposé par le propriétaire. Il demande au conseil municipal un avis sur ce projet qui avait déjà été évoqué lors d'un conseil municipal précédent. Le conseil avait demandé à M. le Maire d'engager cette étude et de mettre une option sur la maison jusqu'à qu'une décision soit prise.

Après discussion, M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de la maison afin qu'il puisse engager les démarches avec le propriétaire et avec l'Etablissement Public Foncier pour que celui-ci achète la maison, ce qui permettrait de préserver le bien jusqu'au terme des études techniques et financières qui aboutiraient au projet définitif.

M. le Maire signale la possibilité d'obtention d'aides de différents organismes pouvant atteindre de 60 à 80% des financements des travaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :  
Contacter le propriétaire pour lui rendre compte des débats et négocier le prix de vente  
Contacter l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine. En cours : rencontre prévue en mairie le 22 janvier pour finaliser le dossier.  
Conclure l'achat avec le propriétaire.  
Voté à l'unanimité.

### **Extension de la Mairie**

Un plan a été proposé par l'architecte du Cabinet A2G Griffoul. Il préconise un bardage vertical en bois, toit plat, une façade vitrée sur le Canal, accès par la salle du Conseil Municipal. Ce projet convient mais de légères modifications sont suggérées par le CM.

Les coûts prévisionnels des travaux donnés par l'architecte correspondent à ceux prévus par l'ATD.

L'appel d'offres sera lancé début janvier.

### **Comptage ponctuel des véhicules dans l'agglomération de St-Capraise de Lalinde :**

Suite aux précédents conseils un comptage ponctuel a été effectué sur la D660 par les services du Conseil Départemental, Unité d'Aménagement du Bugue du 1<sup>er</sup> au 07 novembre 2019.

Il appert que 5700 véhicules circulent par jour dont 370 poids lourds.

Les moyennes pondérées restent relativement raisonnables mais néanmoins supérieures aux vitesses autorisées. Il apparaît que les implantations les plus judicieuses sont aux entrées de bourg c'est-à-dire au niveau de l'école et du bassin (zones 50).

Emplacements validés à l'unanimité du CM.

### **Suppression de la taxe d'habitation :**

Un mail de la DDFIP nous informe que la taxe d'habitation sur les résidences principales sera

définitivement et intégralement supprimée. Le projet de loi de finance 2020 prévoit la compensation à l'euro près de la suppression de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

### **Généralisation du paiement en ligne pour la trésorerie :**

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention avec la DGFIP pour répondre à l'obligation légale d'offrir aux usagers la possibilité de procéder au paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement non récurrent via la solution PAYFIP (cantines scolaires)

### **Projet aire multi sport au lotissement des Deux Berges**

Les services d'urbanisme viennent de délivrer le permis d'aménager ce qui va permettre de lancer l'appel d'offres en ce début d'année.

### **Remerciement à M. Jacques Delmas**

Les Pépinières Delmas, qui cessent leur activité en ce début d'année, ont offert à la municipalité quatre arbres ou arbustes, nous les en remercions. Nous les remercions aussi pour l'aide et les conseils qu'elles nous ont apportés tout au long de nos projets d'embellissement de la commune par des plantations.

## **INFOS MAIRIE**

### **Recensement de la population**

Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Population municipale : 531

Population comptée à part : 11

Population totale : 542

**Inscription sur les listes électorales** dans le cadre du REU (Répertoire Electoral Unique).

Il est possible de se faire inscrire sur les listes électorales jusqu'au 07 février dernier délai.

### **Label Gîte de France**

La création du fonds de dotation Gîtes de France initiatives permet d'accompagner les projets collectifs, associations ou organisme d'utilité publique, en matière de patrimoine et d'environnement.

Gîtes de France Dordogne peut aussi accompagner des particuliers pour les démarches d'ouverture d'un gîte ou d'une maison d'hôtes.

Contacts : tél. 05.53.35.50.07 ou courriel. [contact@gites-de-france-dordogne.fr](mailto:contact@gites-de-france-dordogne.fr)

### **Aide à la rénovation de logements :**

La région Nouvelle-Aquitaine propose d'accompagner et de conseiller les propriétaires qui désirent rénover leur logement (Chauffage, isolation, fenêtre...). Pour information :

[www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)

ou [www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens](http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens).

Vous pouvez aussi avoir des renseignements et des conseils auprès de Soliha Dordogne Périgord, association qui a passé une convention avec la CCBDP, pour tout ce qui concerne la rénovation de l'habitat et les économies d'énergie.

Contacts : courriel [manon.poulain@soliha.fr](mailto:manon.poulain@soliha.fr) tél : 05.53.06.81.20

Permanences : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi du mois de 9h30 à 12h00 à la mairie de Beaumontois en Périgord

### **RAPPELS**

#### **Le brûlage des déchets verts**

Le brûlage est autorisé du 1<sup>er</sup> octobre au 28 février et est soumis à une déclaration préalable en mairie.

#### **Elagage :**

Il est *rappelé à tous les propriétaires l'obligation d'élaguer les arbres qui débordent sur la voie publique*. Les pannes d'électricité récentes montrent la nécessité d'élaguer aussi les arbres en bordure de lignes électriques ou téléphoniques.

### **Bus du jeudi Nouvel horaire**

Un bus gratuit est à la disposition de tous pour se rendre le jeudi matin à Lalinde.

Départ devant la salle des fêtes **9h30**

Retour 11h45 (Départ de Lalinde 11h30)

Moins de voitures sur les routes = moins de pollution.

### **Ordures ménagères :**

***A partir de janvier les jours de collecte changent-*** le calendrier des collectes pour 2020 a été distribué et il est important de le garder.

La collecte des bacs noirs a lieu le vendredi à 4h00, 1 fois par semaine et celle des bacs jaunes le mercredi tous les 15 jours, semaines paires à 4h00 : Il faut donc les sortir la veille au soir.

**Rappel :** la facture expérimentale de la redevance incitative sera établie sur la période mars /septembre 2020 (vous n'aurez pas à la payer) et vous donnera un aperçu de ce que vous paierez effectivement en 2021. Une fiche explicative élaborée par le SMD3 est jointe au bulletin.

### **Election des délégués à la MSA**

Du 20 au 31 janvier 2020, les ressortissants du régime agricole (salariés, exploitants ou employeurs de main-d'œuvre, qu'ils soient actifs ou retraités), seront appelés à voter pour leurs délégués MSA. Ces élections sont un enjeu majeur pour le régime. Il s'agit :

- d'affirmer l'importance de la MSA dans son rôle d'acteur de service public sur les territoires
- de promouvoir l'organisation démocratique et représentative du régime ;
- de préserver le guichet unique, cette protection sociale globale qui caractérise la MSA
- de valoriser le rôle et les actions de l' élu MSA auprès des adhérents qu'il représente

### **Nouveaux habitants**

Nous invitons les nouveaux habitants à se faire connaître dès leur arrivée sur la commune pour :

- se faire remettre le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et donner les informations les concernant en cas de nécessité (informations confidentielles)
- récupérer le calendrier des ramassages des ordures ménagères
- éventuellement se faire inscrire sur la liste électorale.

## **Horaires d'ouverture de la Mairie** (Sauf périodes de congés)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée au public	14 h 00 à 18 h 00
Mardi	08 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Mercredi	08 h 00 à 12 h 00	
Jeudi	08 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Vendredi	08 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Samedi	09 h 00 à 12 h 00	

## **Horaires d'ouverture de la Poste** (Sauf périodes de congés)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14 h 00 à 16 h 50
Mardi	09 h 00 à 11 h 50	Fermé
Mercredi	09 h 00 à 11 h 50	14 h 00 à 16 h 50
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	14 h 00 à 16 h 50

## **INFOS**

### **Pharmacie de garde**

<b>Du vendredi soir 20h00 au vendredi suivant 14h00</b>	<b>Pharmacie</b>	<b>Téléphone</b>
Du 27 décembre au 04 janvier 2020	Revol – Couze	05 53 61 01 32
Du 04 au 10 janvier	La Halle – Lalinde	05 53 61 00 10
Du 10 au 17 janvier	Les 3 vallées – Creysse	05 53 23 21 11
Du 17 au 24 janvier	David – Beaumont	05 53 22 30 07
Du 24 octobre au 31 janvier	Heynard – Lalinde	05 53 61 04 35
Du 31 au 07 février	Grenier – Mouleydier	05 53 23 20 38
Du 07 au 14 février	David – Beaumont	05 53 22 30 07
Du 14 au 21 février	La Halle – Lalinde	05 53 61 00 10
Du 21 au 28 février	Les 3 vallées – Creysse	05 53 23 21 11
Du 06 au 13 mars	Heynard – Lalinde	05 53 61 04 35
Du 13 au 20 mars	Grenier – Mouleydier	05 53 23 20 38
Du 20 au 27 mars	Revol – Couze	05 53 61 01 32
Du 27 mars au 03 avril	La Halle – Lalinde	05 53 61 00 10
Du 03 au 10 avril	Les 3 vallées – Creysse	05 53 23 21 11

# **COMPTE RENDU DES ASSOCIATIONS**

## **APE**

Evènements du 1<sup>er</sup> trimestre :

25 janvier : soirée moules frites à St Capraise de Lalinde

23 février : carnaval à Varennes – Mars : vente de gâteaux au Netto de Creysse

5 avril : quine des écoles à St Capraise -11 avril : concours de pétanque à Varennes

## **ASPEC**

Notre association, l'A.S.P.E.C, a accepté de présenter un projet, « le ravalement de la façade du bâtiment de l'école » dans le cadre du budget participatif citoyen proposé par La commune. Nous vous remercions d'avoir voté pour ce projet, ce qui nous place en deuxième position. Un peu d'histoire ! Lors du conseil municipal du 13 mai 1876, le maire, Mr Bernard LACOSTE-LAVAL, rappelle que la commune n'a toujours pas de « Maison d'Ecole » (alors qu'elle « entretient » un instituteur depuis 1835) et qu'elle doit payer un loyer pour la location de la maison et la location du logement de l'instituteur, soit 120,00F auxquels s'ajoutent : le traitement fixe de l' instituteur (200,00F), son traitement éventuel (150,00F), le produit de la redistribution scolaire (611, 50F) et 180,00F pour rémunérer une maîtresse chargée de « diriger les travaux d'aiguille, ce qui représente une charge conséquente dans le budget communal, 1261,50F.

La « Maison d'Ecole » que louait la commune est celle qu'occupait Mme Yvonne Rose, située en bordure de la voie ferrée, route de Clérans. Les élèves accédaient à la salle de classe par la route des tertres. Les traces des marques d'encriers confirment ces faits. (Signalons, au passage que Georges Lespinasse-Fonsegrive, le philosophe, a dû naître dans cette maison, en 1852, son père étant instituteur à St Capraise.) Le 20 février 1880, le maire, Joseph-Edouard STIPAL, fait l' acquisition d'un terrain situé à l' est du bourg pour « y établir une Maison d'Ecole et ses dépendances ». Le 27 février 1881, le conseil approuve le projet de construction dressé par Adrien BIRAS, architecte, celui-là même qui établit, en 1880, les plans d'agrandissement de notre église. La loi Jules Ferry du 28 mars 1882, rendant l' enseignement primaire obligatoire, une Commission est nommée, chargée de surveiller et d'encourager la fréquentation de l'école. Le 16 mai 1884, réception définitive des travaux, exécutés conformément aux clauses des conditions des devis et du cahier des charges. Ainsi, en 1884, notre commune possède sa « Maison d'Ecole », celle-là même dont notre Association a souhaité le ravalement. Il est bien-entendu que, depuis son inauguration jusqu'à ce jour, bien des travaux d'amélioration seront effectués. Lors du conseil municipal du 14 octobre 1918, lecture est faite d'une proposition de l' Inspection Académique, de créer un second poste d'instituteur, compte-tenu du nombre important d'élèves, plus de quatre-vingts ! Le conseil, sous la houlette du maire Emile STIPAL, émet un avis favorable, à condition que l'école soit dirigée par un couple- c'est une réserve formelle et expresse. S'ensuivent des querelles de forme, l'I.A considérant que « le conseil municipal n'a pas à dicter la façon dont il convient d'assurer le service et qu'elle n'a pas l'intention de se laisser lier les mains pour servir des rancunes particulières ». Le Ministère de l' Instruction Publique tranchera et approuvera la création d'une seconde classe. Et 192A, un couple d'instituteurs est nommé : M et Mme Sarrazac qui assureront le bon fonctionnement de la Maison d'Ecole jusqu'en 1938. (Une cloison aura été construite dans la salle de classe de façon à former deux classes distinctes). Et depuis, nous avons « notre » école. Elle mérite de garder un aspect accueillant.

## **ATELIER DES AMIS**

### ***Quand l'union fait la force***

Ça ressemble à un conte de Noël. Les communes de Varennes et de Saint-Capraise-de-Lalinde, un millier d'habitants à elles deux, ont réussi à mobiliser toutes les forces vives d'un village : commerçants, artisans, entreprises, associations, élus, population... le temps d'un week-end au profit d'Octobre Rose et du comité féminin pour le dépistage des cancers. C'est un chèque de 5 050 euros qui vient d'être remis à Annie Le Cam.

On doit l'idée à Paquita Lopez, présidente de l'Atelier des Amis, une association d'aide scolaire, qui souhaitait s'engager, pour la première fois cette année, dans cette action.

Le week-end des 12 et 13 octobre a commencé par une marche organisée par l'association des Marcheurs de la Vallée de la Dordogne, suivie par 150 personnes, le maire de Saint-Capraise-de-Lalinde a offert l'apéritif et tous se sont retrouvés au restaurant La Bastide Caporalise, repris il y a un an par Vincent et Thibault, qui se sont mis en cuisine bénévolement pour concocter un délicieux repas dont les bénéfices ont été remis aux organisateurs. Autre temps fort, le loto qui rassemblé 150 personnes.

Ce don aidera à financer les ateliers d'onco-nutrition et de sophrologie proposés à tous les adhérents gratuitement.

## **COMITE DES FÊTES**

2019 : une année riche en évènements pour notre village de Saint Capraise de Lalinde.

Le comité des fêtes a organisé : un repas « omelette à l'aillet » le 1<sup>er</sup> mai, 5 marchés gourmands cet été (1 annulé le matin à cause de la pluie), la fête du village le 20 juillet et pour clôturer la saison 2019, une soirée théâtre fin novembre.

Chacune de ces manifestations a rencontré un franc succès. Un grand merci à tous les bénévoles du comité qui ont permis la réussite de ces journées festives grâce à leur investissement, leur dévouement tout au long de l'année.

Merci aussi aux Capraisiennes et Capraisiens qui par leur présence ont assuré la réussite de ces manifestations. L'année n'est pas encore finie et déjà, le comité des fêtes a programmé les festivités pour 2020. A vos agendas :

1<sup>er</sup> mai 2020 : omelette à l'aillet

28 juin 2020 : marché gourmand

25 juillet 2020 **Saint Capraise en fête**

16 août 2020 : marché gourmand

30 août 2020 : marché gourmand

22 novembre 2020 : repas cochonnailles

Le comité des fêtes souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2020.

## **LES JOYEUX GABARIERS**

Repas de Printemps le dimanche 19 avril 2020 à 12h30. 22€. Inscriptions auprès de Mme Eliane Duponteil ou de Mme Jacqueline Clément.

## **ETAT CIVIL**

### **Naissances :**

- 7 octobre 2019 Sofia CECCHETTI PIERANGELI
- 22 octobre 2019 Lena CHAPUZET CLARET

Nos félicitations aux heureux parents.

### **Décès :**

- 05 novembre 2019 Yvonne BOUDART veuve ROSE
- 07 novembre 2019 Thierry CLAIN-DARID

Nos sincères condoléances à la famille

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

	MANIFESTATIONS	LIEU et HEURE	ORGANISATEUR
<b>JANVIER</b>			
Vendredi 10	Vœux du Maire	Salle des fêtes- 18h30	Municipalité
Jeudi 16	Assemblée générale de l'association de pêche	Salle des fêtes- 20h30	AAPPMA Le Bambou
Dimanche 19	Repas des Aînés	Salle des Fêtes- 12h30	Municipalité
Samedi 25	Repas Moules Frites Années 80	Salle des fêtes- à partir de 19h30	APE
Vendredi 31	Assemblée générale du Comité des fêtes	Salle des Fêtes	Comité des Fêtes
<b>MARS</b>			
Samedi 7 Dimanche 8	Open de Billard	Salle des fêtes	Billard Club l'Espérance
Vendredi 13	Assemblée générale de l'Atelier des Amis Suivi du pot de l'amitié	Salle des fêtes-18h00	L'Atelier des Amis
Dimanche 15	Elections municipales	Mairie – 8h00/18h00	
Dimanche 22	Elections municipales	Mairie – 8h00/18h00	
<b>AVRIL</b>			
Dimanche 5	Quine	Salle des fêtes- Ouverture des portes à 13h00. Jeu à 14h30	APE
Dimanche 19	Repas de Printemps	Salle des fêtes-12h30	Les Joyeux Gabariers

## SOMMAIRE

Le mot du Maire	Page 1	Infos	Page 5
Compte-rendu du conseil	Pages 2 à 3	Compte-rendu des assos	Pages 6 à 7
Infos mairie	Pages 3 à 5	Calendrier des manifestations	Page 8